



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Principales mesures de restrictions d'eau dans l'Aude

Niveau : Alerte renforcée



Interdiction
d'arroser les
pelouses, massifs
fleuris, espaces verts,
rond-points



Interdiction
de nettoyer les terrasses, façades et
voiries, sauf en cas de travaux
Balayuses laveuses automatiques
autorisées



Interdiction
d'arroser les terrains de sport
à l'exception d'une nuit par
semaine après demande formulée
auprès du service police de l'eau



Interdiction
d'utiliser les
douches de plage



Interdiction
de laver les
bateaux hors
zones de carénage



Interdiction
de nettoyer les véhicules
hors stations
professionnelles



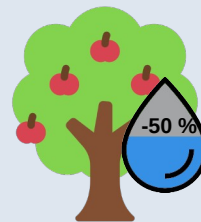
Interdiction
de remplir et faire l'appoint
en eau des piscines privées à
usage unifamilial



Interdiction
de faire fonctionner les
fontaines publiques et
privées



Limitation
Arrosage des
potagers autorisés de
20h00 à 8h00



Réduction minimale de
50 % des volumes prélevés
pour les usages agricoles



Limitation
des usages au strict
nécessaire dans l'industrie
et le commerce

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.aude.gouv.fr